

Pour qui? Comment? Où?



La plateforme de rénovation énergétique est à destination des particuliers résidant sur le territoire du bassin de Brieu: Jarny, Joeuf, Brieu, Homécourt, Auboué, Audun-le-Roman, Piennes, Landres, etc.

Un interlocuteur unique

Les permanences en Mairie:

- mardi: 14h-18h (Auboué)
- mercredi: 9h-12h /14h-18h (Brieu/Jarny)
- mercredi: 14h-18h (Piennes)
- jeudi: 14h-18h (Audun-le-Roman)
- un samedi matin/mois sur rdv (Brieu)

Contactez
le conseiller Renov+
pour une prise de rdv

☎ 06 35 82 79 39

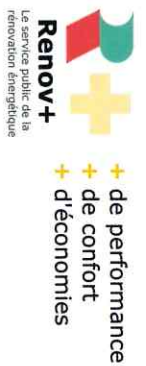
💬 renov-plus@paysbassinbrieu.fr

un service gratuit proposé par le



Plus d'infos sur:

www.paysbassinbrieu.fr/renov-plus



Le service public de la rénovation énergétique

- + de performance
- + de confort
- + d'économies



Impression : A2DV Numérique - Florange - 03 82 82 53 10 - Ne pas jeter sur la voie publique

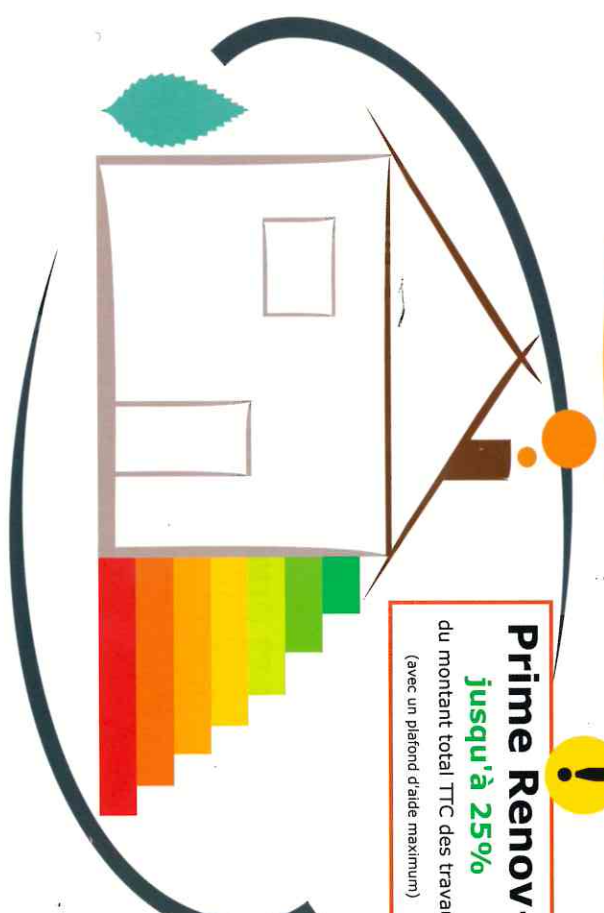


Le service public de la rénovation énergétique

Votre énergie vous coûte cher?

! Votre logement manque de confort ?

! **Prime Renov- jusqu'à 25%** du montant total TTC des Travaux (avec un plafond d'aide maximum)

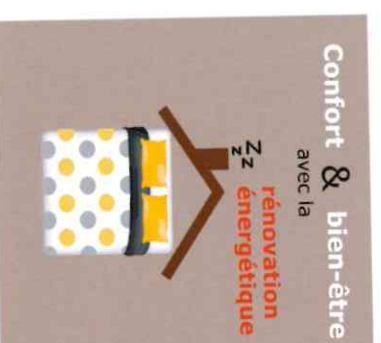


→ Améliorez votre habitat avec la **RENOVATION ENERGETIQUE**

Aides et conseils gratuits

Ayez le réflexe Renov+

Pourquoi rénover votre logement?



Un service public local gratuit

Le Pays du bassin de Brieu vous propose un service gratuit qui a pour but de simplifier vos démarches de rénovation énergétique de votre habitat.

Désormais, la plateforme Renov+ sera votre seule porte d'entrée, elle se chargera de vous informer et de vous accompagner en proposant:

- une information sur les aides financières pour la réalisation des travaux;
- un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de rénovation;
- mise en relation avec les organismes spécialisés (CAUF, ADIL, CAL, ABF, etc.).

Renov+, c'est aussi une prime à la rénovation

la Prime Renov+ c'est :

(sous conditions de ressources)

1

L'intervention d'un Bureau d'études

réalisation d'un audit énergétique très poussé qui donnera lieu à plusieurs scénarii de rénovation, tenant compte de vos capacités financières.

2

Une aide financière

jusqu'à 25% du montant total TTC des travaux, plafonnée à 6000 euros d'aide maximum.

3

Une formation

la participation à une demi-journée gratuite de sensibilisation sur la performance énergétique du bâtiment.